

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DDEEES 34 Subvention à l'association de commerçants le village de Lévis pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (17e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure. .

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association de commerçants le village de Lévis (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association de commerçants le village de Lévis située 72, rue de Lévis à Paris (17e) (C00010 - 19219 - 2012_03862) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 21.443 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).